

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE



GROUPEMENT LOGISTIQUE
SERVICE INFRASTRUCTURES
SERVICE ADMINISTRATION FINANCE COMMANDE PUBLIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 24 JUIN 2019

P.V. N° 106
Dossier N° 8

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne – PV n° 90 – 5-1.1 en date du 6 juillet 2015 relative à la délocalisation du centre d'incendie et de secours de Vaires-sur-Marne vers la commune de Torcy,

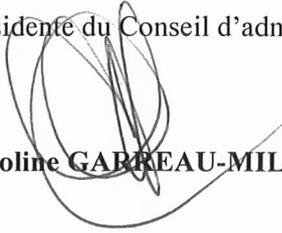
VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration relatif à la mise à disposition d'une emprise foncière par la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne au bénéfice du SDIS 77,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ D'approuver la mise à disposition de l'emprise foncière acquise par la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne située au Nord-Est de la ZAC des Coteaux sur la commune de Torcy, en bordure de la route départementale 10P et de la rue des Chèvres, sous forme d'un bail emphytéotique, consenti pour une durée de cinquante (50) ans ;
- ✓ D'autoriser l'ensemble des démarches et la rédaction des documents y afférents ;
- ✓ De donner délégation à Madame la Présidente du Conseil d'administration pour signer les pièces administratives se rapportant à cette cession.
- ✓ De donner délégation au Directeur des affaires administratives et financières pour signer en cas d'empêchement de la Présidente du Conseil d'administration.

La Présidente du Conseil d'administration


Isoline GARREAU-MILLOT